

d'accorder certaines concessions spéciales aux propriétaires d'appareils à batteries.

L'hon. M. HOWE: Le département et la société Radio-Canada sont au courant de la situation qui existe au Sault-Sainte-Marie, et si l'on demande des revenus supplémentaires, c'est afin de remédier à l'état de choses qui existe là-bas ainsi que dans d'autres parties du pays.

M. JOHNSTON (Bow-River): A mon sens, on s'accorde à croire, dans tout le pays, que le coût des permis ne devrait pas être haussé. Je crois comprendre qu'on a réalisé un surplus de \$128,000 l'an dernier, bien que ce chiffre ne soit peut-être pas tout à fait exact. Un très bon système avait été établi par la Commission canadienne de radiodiffusion, et je désire féliciter le ministre d'avoir amélioré le service. Toutefois, si je demandais le dépôt de toutes les lettres de protestation qu'on a reçues au sujet de cette hausse, je suis certain que leur préparation occuperait un groupe de sténographes pendant deux ou trois semaines. Si le département désire s'assurer de plus forts revenus, je ne vois pas d'objection à ce qu'il les obtienne en augmentant les redevances que doivent payer les postes américains pour des fins de publicité au Canada, et, à mon sens, il serait plus avantageux de recourir à ce moyen plutôt que d'imposer un fardeau additionnel à la population qui a déjà si peu d'argent. Je ne parle pas de ceux qui sont en mesure de payer cet excédent de cinquante cents. Je veux parler des gens qui habitent des localités rurales, particulièrement dans la zone de sécheresse, pour qui cinquante cents représentent une forte somme. La radio constitue l'unique amusement de ces gens et à mon sens le coût du permis ne devrait pas être haussé. On fait apparemment retomber le fardeau de cette hausse sur le peuple canadien, alors que les éditeurs pourront grossir leur caisse d'autant. Je suis opposé au principe qui veut que l'on augmente les revenus en haussant les redevances. Ces revenus devraient provenir de la source où nous les obtenons actuellement. Si la société Radio-Canada obtient cette année d'aussi bons résultats que l'an dernier, et qu'elle ait un surplus de \$128,000, alors personne ne devrait songer à se plaindre.

Je suis d'avis qu'une forte pression a été exercée par les éditeurs de journaux et de magazines. Ils ont l'impression qu'ils perdent de fortes sommes du fait que le réseau de la Société Radio-Canada relaie les émissions américaines. Cela ne devrait pas, je crois, entrer en ligne de compte. La Société a été créée afin d'améliorer la réception radio-phonique et de procurer de bons programmes

[M. Hamilton.]

au peuple canadien et je ne vois pas du tout en quoi cela concerne les éditeurs. Je voudrais que le coût du permis fût maintenu à \$2.00.

M. BETTS: Parmi les percepteurs, quelle proportion les anciens combattants représentent-ils?

L'hon. M. HOWE: Nous ne le savons pas en ce moment, mais je me renseignerai volontiers. Je puis dire que nous nous sommes efforcés de retenir les services d'anciens combattants dans chaque circonscription.

M. BETTS: Lorsque le ministre déclare que ces positions sont occupées par d'anciens combattants dans tout le Canada, il parle, je crois, sans être bien au courant des faits. Je puis lui dire que dans bien des villes de l'ouest d'Ontario ce ne sont pas des anciens soldats qui sont chargés de faire la perception bien qu'ils aimeraient certainement qu'on leur confiât ce travail.

L'honorable député de Prince-Edward-Lennox (M. Tustin) m'informe que, dans sa circonscription, ce n'est pas un ancien soldat qui a été nommé mais bien un cabaleur libéral bien connu. Je prétends que dans bien des cas ces nominations sont faites pour des raisons politiques et qu'on ne s'occupe nullement des anciens soldats. C'est pourtant le travail qui leur conviendrait le mieux et on devrait le leur confier. Si le ministre s'entendait avec celui des Pensions et de la Santé nationale rien n'empêcherait, il me semble, de faire faire toute la perception par d'anciens soldats.

M. LOCKART: J'approuve entièrement ce que vient de dire l'honorable préopinant. Un ancien soldat de ma circonscription a été congédié mais je n'en parlerai pas pour le moment. J'ai lu dans une revue qu'il y a au Canada entre deux millions et demi et deux millions et trois-quarts de postes récepteurs qui fonctionnent. Je ne sais pas si le ministre a une idée du nombre approximatif de postes qui fonctionnent à l'heure actuelle mais je puis l'informer que dans certaines municipalités rurales, près de 75 p. 100 des gens qui possèdent des postes récepteurs ne prennent pas de permis. Les chiffres que nous a fournis le ministre au sujet des postes récepteurs qui fonctionnent sont bien plus bas que les calculs faits par les vendeurs.

L'hon. M. HOWE: Si l'honorable député veut avoir les chiffres pour un certain comté, je les lui fournirai avec plaisir. Nous avons constaté que les chiffres des vendeurs n'étaient pas tout à fait sûrs. La revue *Radio Trade Builder*, par exemple, estime qu'en 1937 il y avait 1,670,000 postes récepteurs au Canada.